



NON CLASSIFIÉ

Directives pour le Registration Identification Officer (RIO)

V2.0, 01.02.2017

1 Contexte

1.1 Rôle du Registration Identification Officer (RIO)

Sur mandat de l'officier LRA (Local Registration Authority Officer), le RIO procède à l'identification formelle de l'auteur¹ d'une demande de certificats numériques et la confirme par sa signature. Il informe le client de ses droits et de ses obligations et lui fait signer les documents «Convention et conditions d'utilisation des certificats de classe B» et «Directives relatives aux certificats de classe B de la Swiss Government PKI».

1.2 Conditions pour exercer le rôle de RIO

- Le RIO a reçu, de la part d'un officier LRA, le mandat d'identifier l'auteur d'une demande de certificats numériques.
- Le RIO et l'officier LRA connaissent leurs adresses respectives. Le RIO a été formé par l'officier LRA.
- Le RIO a accès à une photocopieuse.
- Le RIO dispose de copies des versions actuellement en vigueur de la convention et des conditions d'utilisation, ainsi que des directives relatives aux certificats de classe B de la Swiss Government PKI.
- Le RIO dispose de cartes à puce (de type préparé) qu'il peut transmettre à l'auteur de la demande.
- Dans le cas où la carte à puce n'est pas de type préparé, l'officier LRA doit d'abord l'enregistrer dans l'assistant d'enregistrement de cartes à puce (Register SmartCard Wizard).
- Le RIO dispose de copies de la version actuellement en vigueur de la liste de contrôle pour RIO.

¹ Pour plus de lisibilité, la forme masculine («détenteur») a été retenue pour faire référence aux deux sexes.CHE

2 Processus pour le RIO

2.1 Établissement de la demande et contrôle des données du client

- Le client, son responsable RH ou son supérieur remplit un formulaire pour la remise d'un certificat de classe B par l'intermédiaire d'un RIO. Seule la partie 1 de la demande doit être remplie et signée par le client. La demande est envoyée par voie électronique ou postale au RIO, ou l'auteur de la demande la lui apporte.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication OFIT
Swiss Government PKI

Demande de certificat de classe B auprès du RIO

Formulaire pour communiquer les informations de l'auteur de la demande à l'officier LRA

1.0_21.02.2016

1 Données de l'auteur de la demande (à remplir par cette personne et à remettre au RIO)

Par la présente, l'auteur de la demande commande une carte à puce prête à l'emploi pour pouvoir établir les certificats de classe B de la Swiss Government PKI:

1.

Nom, prénom : Musterberg, Brigitte
 Département, canton, office : DFF/OAF
 Courriel : brigitte.musterberg@oaf.admin.ch
 Numéro de téléphone : 789 65 42

Lieu, date : Berne, 10.01.2017

Signature : B. Musterberg

2 Identification et remise de la carte (à remplir conjointement par le RIO et l'auteur de la demande, et à remettre à l'officier LRA)

L'auteur de la demande reçoit du RIO une carte à puce prête à l'emploi. Après que l'officier LRA a approuvé la demande, l'auteur de la demande peut débloquer sa carte à puce à l'aide du code d'activation qui lui a été communiqué ou envoyé.

Le RIO transmet à l'auteur de la demande la carte à puce avec

le numéro d'identification (numéro de série) suivant : EB739C027E467829A

Le RIO et l'auteur de la demande confirment, par leur signature, qu'il y a eu rencontre personnelle, remise de la carte à puce avec le numéro de série susmentionné et procédure d'identification à l'aide d'une pièce d'identité valable :

RIO:

Nom, prénom : Mario Controller
 (En lettres majuscules)

Lieu, date : Berne, 15.01.2017

Signature : M. Controller

Auteur de la demande:

N° pièce d'identité : CHE89761234000

Lieu, date : Berne 15.01.2017

Signature : B. Musterberg

3 Conditions contractuelles et d'utilisation

Le RIO s'assure que l'auteur de la demande a compris le contenu des conditions contractuelles et d'utilisation pour les certificats de classe B de la Swiss Government PKI et qu'il en a reçu une copie. Un deuxième exemplaire doit être signé par l'auteur de la demande et remis par le RIO à l'officier LRA, accompagné du présent document dûment rempli et d'une copie de la pièce d'identité.

4 Copie de la pièce d'identité

Une copie de la pièce d'identité valable de l'auteur de la demande doit figurer au dos de ce document. Les cartes

- 2) Le RIO vérifie les données de la demande au moyen des informations figurant dans Admin Directory et contrôle les données inscrites sur la pièce d'identité officielle du client (carte d'identité ou passeport).
- 3) Si les données concordent, le RIO passe à l'identification personnelle.

2.2 Identification

Pour identifier le client, le RIO vérifie les points suivants :

- Est-ce que la personne qui se trouve devant lui est celle qui figure sur la photo du document ?
 - Le document est-il valable ?
 - → Est-ce un document reconnu autorisant l'entrée en Suisse (uniquement carte d'identité ou passeport) ?
 - → La date d'expiration est-elle dépassée ?
 - → Reconnaît-on au moins quatre éléments de sécurité et sont-ils en ordre ?
 - → La signature sur le formulaire de demande correspond-elle à la signature qui figure sur la pièce d'identité ?
- 4) Si l'identification personnelle est réussie, le RIO inscrit le **numéro de la pièce d'identité** du client sur le formulaire. (*S'il a le moindre doute quant à l'identité de l'auteur de la demande, le RIO interrompt immédiatement le processus d'identification et en informe l'officier LRA qui lui a donné le mandat.*)
 - 5) Le RIO remet ensuite au client une carte à puce (enregistrée ou de type préparé) qu'il a reçue de l'officier LRA. Il inscrit le numéro de série de cette carte sur le formulaire. Il informe le client de son obligation de veiller à ce qu'aucune autre personne n'ait accès à sa carte.
 - 6) Le RIO appose ensuite sa signature sur le formulaire pour confirmer que l'identification personnelle est réussie, puis il transmet ce formulaire au client pour contre-signature et confirmation de réception de la carte.

Numéro de téléphone : 789 65 42

Lieu, date : Berne, 10.01.2017

Signature : *B. Musterberg*

2 Identification et remise de la carte (à remplir conjointement par le RIO et l'auteur de la demande, et à remettre à l'officier LRA)

2. L'auteur de la demande reçoit du RIO une carte à puce prête à l'emploi. Après que l'officier LRA a approuvé la demande, l'auteur de la demande peut débloquer sa carte à puce à l'aide du code d'activation qui lui a été communiqué ou envoyé.

Le RIO transmet à l'auteur de la demande la carte à puce avec

le numéro d'identification (numéro de série) suivant : EB739C027E467829A

Le RIO et l'auteur de la demande confirment, par leur signature, qu'il y a eu rencontre personnelle, remise de la carte à puce avec le numéro de série susmentionné et procédure d'identification à l'aide d'une pièce d'identité valable :

RIO:

Nom, prénom : Mario Controller
(En lettres majuscules)

Lieu, date : Berne, 15.01.2017

Auteur de la demande:

N° pièce d'identité : CHE89761234000

Lieu, date : Berne 15.01.2017

Signature : M. Controller

Signature : *B. Musterberg*

3 Conditions contractuelles et d'utilisation

Le RIO s'assure que l'auteur de la demande a compris le contenu des *conditions contractuelles et d'utilisation pour les certificats de classe B de la Swiss Government PKI* et qu'il en a reçu une copie. Un deuxième exemplaire doit être signé par l'auteur de la demande et remis par le RIO à l'officier LRA, accompagné du présent document dûment rempli et d'une copie de la pièce d'identité.

4 Copie de la pièce d'identité

Une copie de la pièce d'identité valable de l'auteur de la demande doit figurer au dos de ce document. Les cartes

2.3 Convention et conditions d'utilisation ainsi que directives relatives aux certificats de classe B

- 7) À présent, le RIO doit communiquer au client ses droits et ses obligations. Dans cette optique, il aura préparé des copies des versions actuelles de la convention et des conditions d'utilisation, ainsi que des directives relatives aux certificats de classe B de la SG-PKI pour les lui expliquer.

Signature : M. Controller

Signature : *B. Musterberg*

3 Conditions contractuelles et d'utilisation

3. Le RIO s'assure que l'auteur de la demande a compris le contenu des *conditions contractuelles et d'utilisation pour les certificats de classe B de la Swiss Government PKI* et qu'il en a reçu une copie. Un deuxième exemplaire doit être signé par l'auteur de la demande et remis par le RIO à l'officier LRA, accompagné du présent document dûment rempli et d'une copie de la pièce d'identité.

4 Copie de la pièce d'identité

Une copie de la pièce d'identité valable de l'auteur de la demande doit figurer au dos de ce document. Les cartes

- 8) À cet égard, il est important que le client ait compris la convention et les conditions d'utilisation, ainsi que les directives relatives aux certificats de classe B. Le client doit alors signer le document «Convention et conditions d'utilisation» en double exemplaire. Il en garde une copie, tandis que l'autre fait partie du dossier et est destinée à l'officier LRA.

2.4 Copie de la pièce d'identité

doit être signé par l'auteur de la demande et remis par le RIO à l'officier LRA, accompagné du présent document dûment rempli et d'une copie de la pièce d'identité.

4 Copie de la pièce d'identité

4.

Une copie de la pièce d'identité valable de l'auteur de la demande doit figurer au dos de ce document. Les cartes d'identité doivent être obligatoirement photocopiées des deux côtés. Les copies de passeports doivent toujours inclure les pages comprenant la photo, la signature et la date de validité. Le verso de ce document ainsi que les pages requises supplémentaires doivent être complétées par les deux parties avec le lieu, la date et la signature. Le dos de ce document sert de support aux copies.

- 9) La pièce d'identité doit être reproduite au verso du formulaire de demande. Les cartes d'identité doivent être obligatoirement photocopiées des deux côtés. Pour les passeports, doivent être copiées les pages comportant la photo, la signature et la date de validité (toutes les pages nécessaires !). Le verso du formulaire de demande peut être utilisé à cet effet. Si une feuille A4 ne suffit pas, le RIO photocopie d'abord la page vierge afin de disposer de modèles pour les signatures et d'ajouter d'autres pages.
- 10) Le verso du document ainsi que les pages supplémentaires requises doivent être complétées par les deux parties avec le lieu, la date et la signature.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication OFIT
Swiss Government PKI

2.5 Signature de toutes les parties

Demande de certificat de classe B auprès du RIO

NON CLASSIFIÉ

[Déposer ici une copie des documents d'identité]

5.



Demande de certificat de classe B auprès du RIO

NON CLASSIFIÉ



RIO:
Lieu, date: _____

Requérant:
Lieu, date: _____

Signature: _____

Signature: _____

Status: Valide
Version: 1.0, 01.06.2016

2/2

RIO:
Lieu, date: Berne, 15.01.2017 Lieu, date: Berne 15.01.2017

Signature: M. Controller _____ Signature: B. Musterberg _____
 (Strg)

Status:
Version: 1.0, 01.06.2016

2/2

2.6 Envoi

- 11) À présent, le RIO envoie la demande dûment remplie à l'officier LRA. Il peut envoyer les documents numérisés à l'officier LRA dans un courriel signé et crypté pour gagner du temps, mais DOIT tout de même transmettre les documents originaux à l'officier LRA. **Le RIO n'est pas autorisé à conserver des données personnelles en format papier ou électronique.**

La demande doit contenir:

- le formulaire de demande dûment rempli, assorti des signatures, du numéro de série de la carte, du numéro de série de la pièce d'identité, de la copie de cette pièce, ainsi que des signatures du RIO et du client sur toutes les pages requises ;
- la copie signée de la convention et des conditions d'utilisation ;
- la liste de contrôle pour RIO remplie et signée.

3 Déblocage de la carte

Le RIO est libre de décider s'il veut aider le client lors du déblocage de la carte.

Pour cela, il doit attendre la réponse de l'officier LRA pour pouvoir débloquer la carte avec le client.

Après avoir annoncé au RIO que tout est prêt, l'officier LRA peut lui transmettre, plutôt qu'au client, le numéro du ticket électronique de déblocage (code de sécurité).

La carte peut être débloquée au moyen du code et de l'assistant de déblocage (Unseal Wizard) **en présence du client**. Celui-ci peut alors indiquer le code NIP de sa carte lors du processus de déblocage.

(→ Cf. *instructions relatives à l'assistant de déblocage de jeton:*

<https://www.bit.admin.ch/adminpki/00240/00367/00820/06361/index.html?lang=fr>)



4 Liste de contrôle pour le RIO

V 2.0

N°	Description de la tâche	Résultat (OK, NOK)	Date
1	Examiner la demande et en contrôler la plausibilité (cette personne est autorisée à recevoir des certificats de classe B de la Swiss Government PKI et est enregistrée dans Admin Directory).		
2	Contrôler l'identité en comparant la pièce d'identité valable avec la confirmation de la demande (seuls sont admis un passeport ou une carte d'identité valables). Nom: Type de pièce d'identité selon la confirmation de la demande (seuls sont admis une carte d'identité ou un passeport valables). Numéro de série du document : _____		
	Validité de la pièce d'identité : _____		
	Comparer le visage de la personne avec la photographie qui figure sur la pièce d'identité.		
	Remettre la carte à puce préenregistrée (ou de type préparé) ; informer le client de son obligation de veiller à ce qu'aucune autre personne n'ait accès à sa carte. Numéro de série de la carte à puce : _____		
4	Remplir la partie 2 du formulaire de demande, y c. les signatures.		
5	Expliquer au client le contenu des documents «Convention et conditions d'utilisations des certificats de classe B» et «Directives relatives aux certificats de classe B de la Swiss Government PKI».		
6	Remettre au client en double exemplaire les documents «Convention et conditions d'utilisation des certificats de classe B» et «Directives relatives aux certificats de classe B de la Swiss Government PKI» ; lui faire signer une copie et la récupérer.		
7	Copier la pièce d'identité (des deux côtés) au verso de la demande.		
8	Signer toutes les pages comprenant une copie et faire signer le client.		
9	Signer la liste de contrôle.		
10	Envoyer les documents à l'officier LRA (la convention et les conditions d'utilisation des certificats de classe B, le formulaire de demande dûment complété, la présente liste de contrôle). En cas de transmission électronique : envoyer à l'officier LRA compétent, par courriel crypté, les documents signés.		

Nom / prénom du RIO	Unité d'organisation :	Lieu, date :
---------------------	------------------------	--------------

Signature du RIO : _____